

28 mai 1872

dans les négociations au sujet des frontières et des autres questions intéressant la colonie, et ont été trop influencés par les fanfaronnades des Américains et trop prêts à sacrifier les intérêts des colonies. En ce qui concerne l'île de San Juan, la question a été soumise à l'arbitrage d'un monarque impartial, et même si les Américains font preuve d'entêtement, nous avons la justice pour nous. Lorsque la frontière occidentale a été établie, le seul chenal connu était celui que nous réclamons; nul n'était au courant de l'existence de deux chenaux, et celui que demandent actuellement les Américains n'était pas utilisé à l'époque par le seul navigateur sur ces eaux, la compagnie de la baie d'Hudson. En toute justice, l'île de San Juan nous revient puisqu'elle est plus rapprochée de nos rives et qu'elle revêt pour nous une plus grande importance que pour les Américains. Nous y maintenons des établissements agricoles et de pêche depuis 1851 tandis que l'Amérique ne l'a pas réclamée avant 1855 et ne l'a occupée par la force qu'en 1858. En ce qui concerne la navigation sur le Saint-Laurent, je ne me sens pas habilité à exprimer une opinion, puisque la question relève du droit international et de la politique commerciale, mais je puis dire que tout ce qui accroît le commerce et le trafic au pays mérite notre appui et notre encouragement, puisque nous consolidons ainsi nos revenus et notre position en démontrant que notre pays est le meilleur itinéraire et la meilleure route pour le trafic.

L'hon. M. NORTHUP : La question dont nous sommes saisis aujourd'hui a déjà été tellement débattue à l'assemblée législative de cette Puissance et ailleurs qu'il peut sembler ne plus pouvoir rien ajouter. Je sollicite cependant l'attention de cette chambre pour faire quelques brèves observations au nom de la Nouvelle-Écosse. Les pêcheries ont été très bien servies par le Traité de Réciprocité et nous avons toujours souhaité son renouvellement. Le présent Traité est encore plus avantageux pour nous, puisque si nous étions égaux aux Américains sous l'ancien traité, nous pouvons maintenant construire et équiper nos navires pour 25 pour cent de moins que les Américains et que nous sommes plus rapprochés des bancs de pêche; c'est un atout très important; pour nous faire concurrence, les Américains doivent, soit faire construire et équiper leurs navires chez nous, ce qui est excellent pour nous, soit obtenir une prime très avantageuse de leur gouvernement. Nos pêcheries ont rapporté environ cinq millions de piastres l'année dernière, plus que n'importe quelle année précédente, et le présent Traité ne peut que les stimuler encore davantage. Le sénateur de Richibucto a prétendu que c'était le consommateur qui payait le droit sur le maquereau. Je ne suis pas de cet avis. Les Américains desservent en grande partie leur propre marché et leurs pêcheurs, de même que les nôtres, peuvent être considérés comme pêchant côte à côte et vendant sur le même marché aux mêmes prix, sauf que nos pêcheurs acquittent un droit de deux piastres le tonneau pour leurs prises. Nos propriétaires de mines de charbon avaient espéré l'abolition ou du moins la réduction des droits dans une large mesure; ce commerce ne rapporte pas autant qu'il le devrait actuellement, et les propriétaires de mines de charbon estiment avoir raison de se plaindre de l'autre Chambre qui s'est empressée de balayer ce

qui était appelé « un droit protecteur » à la suite d'une offre des commissaires américains d'admettre librement le charbon, le sel et le bois dans le cadre des négociations à Washington. Sitôt cette résolution adoptée, les Américains ont vite fait de retirer leur offre. Il y a cependant une chose qui est claire, comme l'a indiqué le ministre de la Justice à la Chambre des communes. Maintenant que les Américains ont supprimé les droits sur le thé et le café et qu'ils s'appêtent à profiter d'un petit déjeuner à bon marché, il est peu probable qu'ils imposent encore longtemps le combustible qui leur permet de faire cuire ce petit déjeuner. C'est le dernier article qui devrait faire l'objet d'un droit. Nous avons également beaucoup d'entreprises de coupe du bois. Les parties intéressées avaient espéré la suppression de ces droits, mais malgré tout, elles réussissent à vendre beaucoup aux États-Unis. Les affaires n'ont jamais été aussi prospères dans ce domaine et de nouveaux établissements se créent un peu partout dans la province. Nos agriculteurs, pour leur part, s'attendaient à voir les produits agricoles exonérés comme c'était le cas sous l'ancien traité; ils avaient réussi à se créer un bon marché. Un de mes amis de Cornwallis a récolté 500 boisseaux de pommes de terre sur un acre de terrain et il a réussi à les vendre au prix d'une piastre comptant le boisseau dans sa cave. Il n'est pas surprenant que les agriculteurs aient voulu voir ce marché à leur portée une fois de plus. Quoi qu'il en soit, ils ont trouvé un autre marché dans les Indes occidentales et réussissent à écouler leurs produits. Ce secteur se porte donc très bien, lui aussi. Nos constructeurs de navires auraient bien voulu voir nos navires admissibles à l'enregistrement et aptes à faire le cabotage, parce que nous pouvons construire à un coût beaucoup moindre que les Américains. D'aucuns prétendent qu'il y a beaucoup de navires britanniques appartenant à des Américains qui sont enregistrés au nom de sujets britanniques.

Ce secteur, cependant, connaît beaucoup de succès actuellement et les navires construits dans la province sont d'un plus fort tonnage qu'à n'importe quelle autre époque. Dans le comté de Hants, représenté par l'hon. M. Howe, il s'agit d'environ 30,000 tonneaux, et ces navires en sont de bons, considérés comme de première classe pendant huit ans, avec possibilité de renouvellement pour quatre ans à certaines conditions; ces navires appartiendront à des ressortissants de ce pays et les revenus qu'ils produiront rentreront ici et serviront à enrichir notre population. Tout le monde sait que la Nouvelle-Écosse possède un plus fort tonnage que n'importe quel autre pays, compte tenu de sa population, avec plus d'un tonneau par habitant, et ce tonnage s'accroît à un rythme plus accéléré que celui de la population. Soit dit en passant, puisqu'il a été question d'indépendance, les habitants de la Nouvelle-Écosse ne la souhaitent pas. Nos navires sillonnent toutes les mers et c'est le pavillon de la vieille Angleterre qui leur donne confiance et qui protège leurs intérêts au besoin. La population est d'avis que l'indépendance signifie l'annexion et que nous ne pouvons pas résister seuls. Nous serions forcés de consacrer une bonne partie de nos revenus pour payer les consuls à l'étranger et nous n'aurions pas la marine pour les défendre en cas de besoin. L'Assemblée législative locale comptait déjà quatre